

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE PRISE EN MAIN

Les 9, 10 octobre et 30 novembre 2012

Formation inter entreprise

(Réponse souhaitée avant le 7 septembre 2012)

La comptabilité générale occupe une place centrale dans la vie d'une entreprise, car elle mesure l'accroissement ou la diminution de sa valeur sur une période donnée. Apprenez à maîtriser les éléments essentiels de la comptabilité de votre entreprise !

OBJECTIFS

Cette formation vous permettra de :

- acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la mise en œuvre des éléments comptables ;
- acquérir les connaissances nécessaires à la mise en œuvre des écritures courantes.

PUBLIC CONCERNE

- Tout personnel de l'Entreprise amené à gérer de la comptabilité.

DUREE ET EFFECTIF

- **3 jours**, soit 21 heures.
- L'effectif maximum pour cette formation sera de **10 personnes**.

LIEU

- En Entreprise ou au centre de formation.

TARIFS

- **260 € HT / jour**, soit 780 € HT pour l'ensemble de la formation.

Ce prix comprend les supports pédagogiques et la documentation, les pauses et les déjeuners pris en commun.

METHODES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par un Expert-comptable, Commissaire aux comptes, Ancien membre de la Commission Départementale des Impôts. Il justifie d'une expérience de plus de 10 ans dans la formation et dans l'animation de conférences.
- Apport de concepts et mise en application sous forme d'ateliers et d'exercices pratiques.

- 1 -

CONTENU PEDAGOGIQUE

1^{er} et 2^{ème} jours :

- A quoi sert la comptabilité ?
 - Obligations liées à la tenue d'une comptabilité dans l'entreprise
- Création et utilisation du plan comptable :
 - Les comptes de bilan (la classe 1 à 5) ;
 - Les comptes de charges (la classe 6) ;
 - Les comptes de produits (la classe 7).
- L'articulation des comptes (les liens entre les comptes de bilan et les comptes de gestion)
- L'organisation comptable - Les différents types de journaux :
 - Le grand-livre
 - La comptabilité auxiliaire clients et fournisseurs
- Les différents types de pièces / documents :
 - les achats ;
 - les ventes ;
 - les frais généraux ;
 - les comptes bancaires ;
 - les salaires.
- La tenue de la comptabilité à l'aide des logiciels de comptabilité

3^{ème} jour :

- Les états de synthèse
- Comptes de résultat
 - Résultat exploitation
 - Résultat financier
 - Résultat exceptionnel
- Bilan
 - Actif
 - Passif
- Annexe

LES ÉCRITURES COURANTES

- Après une préparation personnelle d'un exercice (réalisée en dehors de la formation) ou à partir d'un cas réel choisi par le(s) stagiaire(s), les écritures courantes sont présentées avec le traitement de particularités, telles que :
 - les réductions commerciales ;
 - les escomptes de règlement ;
 - les avoirs ;
 - les emballages ;

⇒ LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ⇐

- Possibilité d'adapter le contenu de la formation à votre niveau, ainsi qu'à vos objectifs opérationnels ;
- Notre relation avec nos clients : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises

« Comptabilité Générale : prise en main »

Les 9, 10 octobre et 30 novembre 2012 à la Maison de l'Entreprise

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation** :

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

<p>Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):</p> <p>.....</p> <p>Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):</p> <p>.....</p> <p>Société :</p> <p>Gestionnaire du dossier :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Téléphone :</p> <p>Fax :</p> <p>E-mail :</p>
--

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.